

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



KKJPD – Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren

CCDJP – Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

CDDGP – Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantionali di giustizia e polizia

Aux membres de la Conférence des directrices
et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
et de la Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice et police CCDJP

Berne, le 29 avril 2022

Reg: gsz 10.424

6^e newsletter concernant la crise en Ukraine : informations actuelles à l'intention des cantons

Madame la Conseillère d'État,
Monsieur le Conseiller d'État,

La semaine dernière a été marquée par deux séances importantes concernant la crise en Ukraine : l'assemblée plénière en ligne de la CDAS, à laquelle étaient également invités les membres de la CCDJP en charge du dossier, et la 5^e séance de l'État-major spécial Asile (SONAS).

Retour à la clé de répartition établie

Les deux instances ont accueilli favorablement le retour à la clé de répartition proportionnelle à la population pour l'attribution des personnes en quête de protection aux cantons. Cette nouvelle pratique est appliquée depuis lundi de cette semaine et a suscité certaines critiques de la part du public. Les premiers résultats montrent néanmoins que les déséquilibres entre les cantons peuvent être progressivement compensés et que les différences se sont déjà réduites. Pour donner suite à une demande formulée en vertu de la loi fédérale sur le principe de la transparence (LTrans), le SEM a publié le nombre d'attributions aux différents cantons lors du point de presse de jeudi (voir annexe). Il faut rappeler que les chiffres sont très volatils en raison du grand nombre d'attributions et qu'ils peuvent ne pas être identiques aux relevés de certains cantons – par exemple en raison de dates de saisie différentes. En effet, les personnes qui n'ont pas encore déposé de demande pour le statut de protection S ou qui viennent de s'inscrire pour bénéficier de ce statut mais ne l'ont pas encore obtenu ne sont pas comprises dans les chiffres du SEM, même si elles séjournent depuis plusieurs semaines dans un canton et sont connues de ce dernier.

Prévisions du SEM concernant le nombre de réfugiés

Lors de la dernière séance du SONAS, le SEM a souligné combien il était difficile d'établir des prévisions en ce moment, car la situation en Ukraine elle-même ne peut être anticipée. À l'heure actuelle, le nombre de réfugiés qui sont enregistrés dans les centres fédéraux d'asile se situe entre 500 et 1000 personnes par jour. D'ici la fin de l'automne, entre 80'000 et 150'000 personnes pourraient ainsi être venues chercher refuge en Suisse. Le SEM dispose d'un peu plus de 9000 places d'hébergement, dont environ 5000 sont occupées. De même, pratiquement tous les cantons disposent actuellement de suffisamment de places d'hébergement pour accueillir les personnes bénéficiant du statut de protection S qui leur sont attribuées par le SEM. Mais au vu des perspectives, les efforts pour trouver de nouvelles places doivent être poursuivis sans relâche.

—
Generalsekretariat Secrétariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

1/2

Situation calme en matière de sécurité

Au niveau de la sécurité, la situation est calme, les processus et la collaboration entre les services fédéraux et les autorités cantonales impliqués sont en place et fonctionnent bien.

Autres thèmes abordés par l'assemblée plénière CDAS

Dans le domaine de la santé publique, un groupe de travail interdisciplinaire a élaboré un questionnaire sur les aspects sanitaires que les personnes en quête de protection remplissent elles-mêmes – avec des recommandations pour les personnes concernées. Remplir le questionnaire reste facultatif et s'effectue directement dans les CFA lors de l'enregistrement pour demander le statut de protection S. Désormais, des personnes seront présentes dans les CFA pour aider à remplir le formulaire. De plus, le questionnaire sera bientôt disponible sous forme d'application pour téléphones portables. Après l'attribution au canton, les personnes doivent se rendre elles-mêmes au centre sanitaire cantonal pour obtenir certaines prestations comme des vaccinations ou des examens complémentaires portant sur des maladies possibles (p. ex. la tuberculose). La CDAS salue les efforts déployés, mais estime qu'il reste un potentiel d'amélioration. Les membres de la CDAS qui sont également à la tête du département de la santé aborderont cette question avec les médecins cantonaux.

Ces dernières semaines, des voix plutôt critiques se sont fait entendre à propos des placements dans des familles d'accueil directement depuis les centres fédéraux d'asile. L'assemblée plénière de la CDAS a fait remarquer qu'il ne fallait pas y renoncer complètement, car cela représente une option utile pour certains cantons. Chaque canton peut décider librement s'il souhaite procéder à des placements directement à partir des CFA, l'Organisation d'aide aux réfugiés (OSAR) respectera cette décision et est également prête à proposer des placements à partir des cantons. Les cantons qui souhaitent effectuer des placements en familles d'accueil eux-mêmes et non en collaboration avec l'OSAR auront en principe accès à la base de données contenant les adresses des familles d'accueil dans les semaines à venir. Toutefois, l'OSAR estime très important qu'un accompagnement minimal de ces familles soit également assuré dans ces cantons afin de limiter les difficultés et de prévenir des interruptions prématurées.

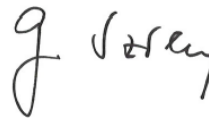
Nous vous souhaitons à toutes et à tous un week-end aussi reposant que possible et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de notre plus haute considération.

Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police



Florian Dübli
Secrétaire général CCDJP

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales



Gaby Szöllösy
Secrétaire générale CDAS

Lien :

- [Fiche d'information du SEM sur les attributions aux cantons](#)

Copie à :

- Union des villes suisses / Association des communes suisses